



Facture énormes + défaut d'information

Par **max1003**, le **08/03/2011** à **07:28**

Bonjour,
je rentre de vacances(vendredi),et mon voisin m'annonce que les "eaux du Nord" sont venues couper l'eau suite à une consommation anormale.A priori une fuite entre le compteur extérieur et l'arrivée d'eau de mon domicile.Je fais donc faire les travaux rapidement (le samedi) afin de poser un nouveau raccordement.Le lundi,j'appelle les eaux du Nord qui n'annonce que depuis le dernier relevé(08/2010) la consommation serait de 6000M3 !!!Résultat : facture de 19000euro.Une association de consommateurs me dit que ces à moi de prouver que je n'ai pas consommé cette eau.De plus, l'organisme gérant l'eau n'avait-il pas l'obligation de m'alerter avant d'en arriver là?

Quels sont mes recours et mes droits?

Merci pour votre aide et vos éventuelles suggestions.

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **15:31**

Mais ils sont intervenus en venant couper l'eau. Vous avez, vous aussi, un devoir de surveillance (relever son compteur régulièrement pour détecter les fuites).

Par **amajuris**, le **08/03/2011** à **17:39**

bjr,
l'installation après compteur vous appartient, juridiquement vous en êtes le gardien c'est à dire le responsable.

essayez de négociez avec le service des eaux....
ils vont sans doute vous dire qu'il faut fermer l'eau quand on s'absente pour un certain temps.
cdt